



Protocole de travail des agents de la Région Nouvelle-Aquitaine affectés dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et les CREPS

Ce document rédigé dans le contexte de la pandémie Covid 19 est adressé à chaque agent avant la réouverture des établissements.

Dans le contexte de la situation liée au Covid 19, nous devons toutes et tous nous adapter. Nous avons, chacune et chacun, une réelle responsabilité à exercer pour la santé de tous. Il est ainsi essentiel de se conformer aux préconisations sanitaires.

Ces consignes devront être adaptées à chaque établissement. Ce protocole générique, qui s'applique à l'ensemble des agents affectés dans les EPLE et les CREPS, servira de base à l'information des personnels et leur implication, qui est primordiale.

Il appartient au Chef d'Etablissement de communiquer auprès des agents Région et de veiller à la bonne application des consignes contenues dans ce document, en lien avec les encadrants et les assistants de prévention.

La Région Nouvelle-Aquitaine fournira les Equipements de Protection Individuelle nécessaires. L'encadrement du personnel devra s'assurer de la mise à disposition des EPI, vérifiera que les EPI sont bien portés et que les mesures à prendre sont bien comprises. Ces consignes viennent en complément des consignes habituelles de port des EPI et sont précisées dans la cadre de la situation actuelle de crise COVID 19.

La sensibilisation au risque de contamination, aux consignes «gestes barrières» et «distanciation sociale», aux gestes à proscrire, est essentielle et devra être rappelé autant que faire se peut.

Dans ce contexte, une attention particulière sera portée sur les services suivants :

- L'activité de nettoyage des locaux, qui permet de garantir une continuité de services, l'hygiène des lieux et la santé des personnes est un maillon essentiel de lutte contre le covid-19,
- L'accueil et la gestion du système de sécurité incendie (centrale d'alarme des bâtiments),
- L'exploitation et la maintenance des installations électriques (la présence d'une personne qualifiée est demandée par le règlement de sécurité des ERP_EL 18 dans les ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie),
- La restauration collective,
- L'entretien technique des locaux,
- L'entretien des espaces verts.

La prise de connaissance des caractéristiques du virus, de son mode de transmission et des mesures générales de protection seront un préalable à la reprise des services.

Sommaire :

I Caractéristique du virus

II Les recommandations générales applicables à tous les agents

III Les recommandations spécifiques par secteurs :

1 Le nettoyage des locaux (+ internat et traitement du linge)

2 La restauration collective

3 L'accueil

4 L'entretien des installations électriques et techniques,

5 Les espaces verts

IV Sécurité et entretien dans les véhicules et engins

V Cas d'un personnel contaminé ou de suspicion de contamination

I- Caractéristique du virus, son mode de transmission

Certaines personnes nourrissent parfois un sentiment de gêne, lorsqu'elles sont infectées par le COVID-19 ou que quelqu'un de leur entourage familial est contaminé. Ce virus ne doit pas être stigmatisant, aussi, en cas d'infection, il est vivement recommandé d'en informer les médecins de prévention du service santé de la collectivité, dans l'intérêt de toutes et tous. Des mesures de prévention pourront ainsi être mises en œuvre si nécessaire afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les agents de la collectivité.

TRANSMISSION

- Au vu des données actuelles, le COVID 19 **se transmet par les gouttelettes** (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection.
- Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées souillées par des gouttelettes.
"Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, vous risquez d'être en contact avec le virus présent sur ces surfaces".

Afin de vous préserver de toute contamination, le masque remis par l'employeur doit être porté dès l'entrée dans l'établissement (voir partie EPI page 5).

La transmission d'homme à homme a lieu par voie aérienne, via des gouttelettes en suspension dans l'air.

Le virus peut continuer à vivre hors du corps humain et sa durée de vie varie en fonction de la surface contaminée :

- 24h sur du carton ;
- 3 jours maximum sur du plastique et de l'acier ;
- 4 jours sur du bois ;
- 5 jours sur du verre ;
- L'INRS signale une durée de vie de 6 jours sur des surfaces humides.

Le virus se transmettrait également par les selles.

Délai d'incubation

- **Le délai d'incubation de la maladie** est la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du COVID-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. **Pendant cette période, le sujet peut être contagieux** : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

II - Recommandations générales

Il est impératif de respecter les gestes barrières et les mesures générales suivantes en fonction des postes occupés :

- Effectuer un lavage approfondi des mains (cf. page 19) à l'eau froide ou tempérée et au savon liquide, en début de journée, **à chaque changement de tâche**, et toutes les deux heures en cas de port non permanent des gants, après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment utilisés par d'autres personnes. Sécher les mains avec essuie-mains en papier à usage unique,
- Respecter une distance entre les personnes – minimum 1 mètre, recommandé 1,50 mètre -, saluer sans se serrer la main,
- **Ne pas** se toucher le visage (**les yeux, le nez, la bouche**) **avec ou sans gants.**

Dans cet objectif, les mesures suivantes seront prises :

- Afficher très largement les consignes générales d'hygiène émises par les autorités sanitaires,
- Etablir et matérialiser un plan de circulation pour limiter les croisements et respecter les distances entre personnes,
- Veiller à l'approvisionnement des postes de **lavage des mains** en savon et en papier à usage unique,
- Organiser l'activité en limitant le nombre de personnes présentes simultanément dans un même local, limiter l'accès aux lieux de pauses collectives, **prévoir des pauses en temps décalé** pour limiter le nombre d'agent dans le local de pause et échelonner les temps de repas,
- Mettre à disposition des solutions hydro alcooliques, pour tous les locaux, ateliers, dépôts (nb : veiller à leur approvisionnement) et pour les véhicules, des lingettes sèches et produits désinfectants,
- Condamner les distributeurs et machines à café ou gourmandises, les fontaines à eau etc.
Dans la mesure du possible, mettre à disposition des bouteilles d'eau individuelles (éviter l'usage des éviers, des verres) ou permettre aux agents d'apporter leurs propres bouteilles ou gourdes à usage individuel.
Enlever les revues, les documents des salles communes,
- Déposer la marchandise sur une surface où les personnes peuvent la récupérer, plutôt que de donner le produit « de la main à la main »,
- Attribuer dans la mesure du possible un chariot et des outils de travail personnels,
- Organiser la prise de service cadencée des agents pour leur permettre de se changer individuellement dans le vestiaire, ou créer un vestiaire temporaire pour chaque agent,

- Mettre ses vêtements de travail dans son vestiaire individuel, séparés de ses vêtements de ville propres,
- Porter des chaussures de travail ou de sécurité qui restent sur le lieu de travail,
- Laisser la possibilité de prendre une douche sur le lieu de travail avant de rentrer au domicile.
- **Dédier un temps de relation avec un responsable** en tant que de besoin pour mentionner toutes les difficultés rencontrées par les agents dans le respect des nouvelles procédures.

Mesures liées à l'aération du bâtiment

- Aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres, si possible, même en dehors du contexte infectieux,
- Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction,
- Pour les bâtiments équipés d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et fermeture des portes,
- Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt du recyclage.

Mesures liées aux vêtements de travail et aux EPI (équipements de protection individuelle) de l'ensemble des agents

⇒ Des vêtements de travail propres seront mis à disposition tous les jours.

La Région Nouvelle-Aquitaine respecte les préconisations du ministère du travail quant à la déclinaison des mesures de distanciation et des gestes barrières.

Elle souhaite cependant mettre des masques (norme AFNOR) à disposition de ses agents.

La mise à disposition de masques est un prérequis pour tous les agents. A défaut, la reprise d'activité ne pourra pas avoir lieu.

La Région prévoira un approvisionnement suffisant.

En fonction des activités et des tâches effectuées, les EPI nécessaires sont précisées ci-dessous par secteur.

Les EPI devront être portés dès le commencement des missions et ne seront retirés qu'après l'arrêt total du travail.

Pour revêtir ou enlever les EPI, il y a lieu de respecter l'ordre suivant :

- **Revêtir les équipements**

Respecter les opérations suivantes et dans l'ordre qui est présenté :

1. Lavez-vous les mains au savon ou avec du gel hydro-alcoolique,

2. Enfilez les gants,
3. Mettez le **masque** de protection.

o **Enlever les équipements**

- **Ne quitter les vêtements de protection et EPI qu'après arrêt de l'activité , c'est-à-dire après avoir assuré la mise en sécurité de tous les éléments ayant servis à votre activité.**
- **Les masques et gants usagés sont jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.**

Pour quitter les équipements, veuillez respecter les opérations suivantes dans l'ordre qui est présenté :

1. quittez la sur-blouse (si présente),
2. quittez les sur-chaussures (si présent),
3. quittez les gants (cf page 20 - éviter que les mains se contaminent au contact des surfaces du gant),

 **ATTENTION** : il convient d'être particulièrement vigilant : **les gants se trouvent alors potentiellement contaminés et il faut donc impérativement respecter les mesures suivantes :**

- Ne pas se porter les mains gantées au visage,
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant,
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.

4. lavez-vous les mains au savon ou avec du gel hydro-alcoolique,
5. quittez le masque (cf. page 21),
6. lavez-vous les mains au savon après avoir jeté le masque.

La zone de retrait des EPI aura été désinfectée et doit être à proximité d'un lavabo lui aussi désinfecté. Si les gants sont remplacés durant l'intervention, il faut de nouveau se laver les mains au savon à chaque changement ou utiliser un gel hydro alcoolique.

III - Les recommandations spécifiques par secteurs

Pour tout nettoyage, **le nombre de passage sera déterminé en fonction de chaque EPLE, de chaque secteur, de l'effectif et de la fréquentation des locaux** et sera effectué autant de fois que nécessaire. Les tâches seront priorisées par l'autorité fonctionnelle.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel avec un produit actif sur ce virus doit avoir lieu comme décrit ci-après.

1) Nettoyage général des locaux

L'objectif principal est d'éliminer le virus en agissant par essuyage humide **des points de contact** et lavage des sols à l'aide d'une solution détergente / désinfectante conforme à la norme EN 14 476.

Les points de contacts les plus classiques sont toutes les surfaces à hauteur d'homme : les interrupteurs, les poignées de portes, les barrières, les rambarde, les portes vitrées, etc.

POINTS DE CONTACT :

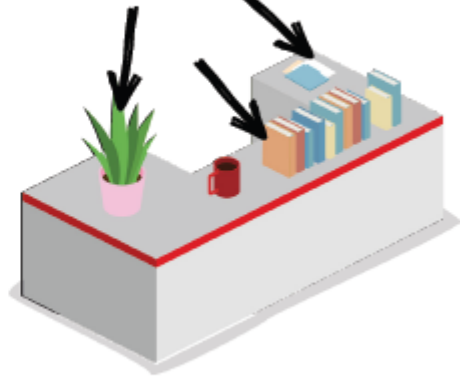
Interrupteur



Poignée



Toutes surfaces à hauteur d'homme, toutes surfaces pouvant être en contact avec les mains




Afin de combattre la contamination, la désinfection des points de contacts doit s'opérer le plus régulièrement possible



Pour éviter de remettre le virus en suspension dans l'air **il faut éviter** :

- la pulvérisation de produit directement sur les surfaces,

 **ATTENTION** : les virus sont de très petite taille (inférieure à 1µm) et très légers, ils pourraient alors être déplacés par l'aérosol sur une autre surface.

- l'aspiration des sols (si aucune autre technique n'est possible et si elle ne peut pas être reportée, il faut la réaliser après une période d'inoccupation des locaux, période la plus longue possible (ex : le lundi matin, les locaux étant fermés le samedi et dimanche, dans les parties communes le matin avant le passage des usagers).

Les prestations de nettoyage périodiques non urgentes sont à reprogrammer.

L'organisation

- Afin de réduire l'exposition des agents à la contamination, il faut aérer les pièces quand c'est possible et privilégier les interventions dans les locaux après une période inoccupation (idéal 12 heures)
- **Organiser les nouvelles modalités de travail intégrant les mesures de protection sanitaire** (ajustement des attributions, répartition des tâches, circulation, préparation du matériel..., en évitant que les agents se croisent, organiser une marche en avant)
- Organiser la prise de service cadencée des agents pour leur permettre de se changer individuellement dans le vestiaire, ou créer un vestiaire temporaire pour chaque agent
- Identifier une poubelle pour les déchets souillés et ne plus transvaser le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirer et évacuer tout sac usagé. Eliminer les déchets potentiellement contaminés via la filière classique
- Désinfecter régulièrement le chariot de nettoyage après chaque fin de service ainsi que le matériel utilisé, manche du balai, pelle... (voir procédure ci-dessous page 10)
- **Préparez le chariot de ménage en veillant à y mettre du gel hydro alcoolique et à ne rien oublier** pour éviter de croiser un collègue ou élève en allant chercher un objet manquant.

Les EPI

- Les masques de protection respiratoire
- Les gants en nitrile (usuels de travail – à usage unique).
- Des sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères.
- Des sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique.



Pensez également aux :

- Lunettes de protection ou visière
- Sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique
- Sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères.

Le nettoyage

Rappel :

Le nettoyage des sols et des surfaces, c'est laver et désinfecter :


- le lavage = éliminer les salissures,
- la désinfection = tuer les agents pathogènes.

A. Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide

Un nettoyage en une seule étape assurant à la fois la **détergence** et la **désinfection** avec un détergent désinfectant à spectre virucide selon norme EN 14476.

B. En absence de produit normalisé EN 14476

- 1.** les sols et surfaces sont nettoyés avec un bandeau de lavage soit à usage unique, soit microfibre imprégnée d'un produit détergent (la microfibre sera aussitôt lavée à 60° après utilisation, *durant 30 minutes au minimum et veiller à séparer le propre du sale et à porter les EPI*)
- 2.** les sols et surfaces sont ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage
- 3.** un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces sera laissé
- 4.** les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'eau de javel diluée (à 0,5% de chlore actif soit 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents. (rappel : la microfibre ne doit pas être utilisé avec de la javel).

 **ATTENTION** : Eviter de contaminer une surface déjà décontaminée, **travailler du plus loin au plus près ou du haut vers le bas sans repasser sur la surface décontaminée**. Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage.

Un soin particulier sera apporté au nettoyage régulier des points de contacts (interrupteurs, poignées, claviers divers...).

Utiliser des produits non périmés.

Tenir compte des préconisations d'utilisations telles que : respect du dosage et du temps d'application (cf. fiche de données de sécurité et fiche technique du produit), ne pas mélanger avec d'autres produits et porter les équipements adaptés.

Les pièces humides (sanitaires, lavabos, douches, WC, ...) sont à faire en dernier. Il est impératif de les nettoyer plusieurs fois par jour, en fonction de l'effectif et de la fréquentation des lieux. Dans un contexte d'occupation à effectif normal, un nettoyage toutes les 2 heures est recommandé. Une fiche qualité sera affichée consignnant les heures de passage.

L'infirmierie devra être nettoyée en respectant le présent protocole et en accord avec les recommandations de l'infirmière et du chef d'établissement.

Nettoyage du chariot de ménage et du matériel utilisé

1. Nettoyer la totalité des supports utilisés pour l'entretien des locaux à l'aide du produit détergent désinfectant normé EN 14476 ou en son absence utiliser de la solution d'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (*1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide*) et rincer à l'eau.
NE PAS OUBLIER DE RANGER LE MATERIEL UTILISE
2. Jetez les supports de nettoyage (lingettes nettoyantes/désinfectantes et bandeaux de lavage à usage unique) dans le sac destiné aux déchets de nettoyage à jeter, sac qui sera ensuite fermé et conservé de préférence dans le local poubelle, pendant 5 jours avant d'être jeté par les services concernés

Veillez à identifier les sacs de déchets :
« **Sac de bio-nettoyage Covid19 + « date d'utilisation »**

Veillez à bien sécuriser la zone et les sacs (utilisation d'un sac par agents et par jours) en mettant bien à vue un affichage d'information

3. les lavettes et bandeaux de ménage sont mis au lavage immédiatement dans un filet (afin de limiter le contact) après leur utilisation, en machine, cycle d'au moins 30 minutes à 60°
4. Les lunettes de protection ou visières sont nettoyées avec du savon
5. Chaque agent devra procéder au nettoyage des surfaces de son vestiaire à son arrivée et à son départ
6. Procéder à minima à un lavage des mains avant le retour à votre domicile.

Chambre internat

- **Informez les élèves des nouvelles procédures** mises en place et leur demandez de participer à certaines tâches (rangement des affaires personnelles dans le placard, ouverture de la fenêtre de chambre avant de la quitter...).

Lorsque vous êtes amenés à refaire le lit ou changer les draps, les consignes sont les suivantes :

- **Aérer la chambre,**
- **Porter impérativement gants, masques et sur blouse,**
- Ne pas secouer les draps et le linge,
- Ne pas plaquer les draps et le linge contre soi,

Mettez directement les draps et le linge usagés dans les sacs prévus à cet effet et les fermez hermétiquement. Veillez au respect des distances entre linge propre et linge sale.



Respecter un délai minimum de 3 heures entre la prise en charge du linge et des draps et le nettoyage de la chambre, pour permettre la sédimentation des particules aérosolisées.

- Nettoyer avec un soin particulier les poignées de porte, interrupteurs, robinets, télécommande et tout accessoire susceptible d'avoir été en contact avec la main.
- **Les pièces humides** (sanitaires, lavabos, douches, WC, ...) sont à faire en dernier. Il est impératif de les nettoyer plusieurs fois par jour, en fonction de l'effectif et de la fréquentation des lieux. Une fiche qualité sera affichée consignnant les heures de passage.

Traitement du linge

Répartition spatiale des locaux

- Organisez les lieux de réception du linge sale dans une pièce dédiée (si possible traitement du linge propre dans une autre salle que le linge sale),
- Anticipez la hausse d'activité consécutive au contexte de la pandémie en créant au besoin des espaces faisant office de stocks tampons,
- Établissez au mieux un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent.

Recommandations pour le linge sale, potentiellement contaminé

- Se laver les mains et s'équiper,
- Mettre des gants à usage unique, un masque, une visière et une sur-blouse jetable (si vous en disposez) ou réutilisable lavable à 60° à manches longues et mettre sur-chaussures à usage unique,
- Réceptionner le linge sale dans un endroit dédié, seulement si ce dernier est dans un emballage plastique ou sac hydrosoluble,
- Ventiler les locaux régulièrement,
- Ouvrir seulement les sacs plastiques. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles, les mettre directement dans la machine lavage à 60° au moins pendant 30 minutes.



ATTENTION : Supprimez les brossages ou toute opération susceptible de générer des projections.

- Désinfecter tout l'espace de travail et de tri du linge à l'aide de lingettes UU ou de lavettes,
- Procéder au retrait des EPI en respectant les consignes de retrait et mettre les EPI dans un sac poubelle,
- Se laver les mains et passer au séchage et repassage du linge.
- Ne pas croiser les étapes.
- Adapter une pièce pour le traitement du linge propre si possible.

Repassage

- Nettoyer régulièrement les poignées des fers et les organes de service des différents équipements de travail communs.

Spécificité des établissements gérés par une blanchisserie

Prévoir un lieu déchargement du linge propre, ne pas faire croiser le propre et le sale.

Désinfection du camion

- utiliser les EPI, masque, gants, visière, blouse jetable et ou réutilisable et lavable,
- utiliser un désinfectant EN 14 476.

2) Restauration collective

Des tenues de travail propres sont utilisées chaque jour.

Dans le contexte actuel, le nettoyage sera effectué autant de fois que nécessaire en fonction de l'effectif et de la fréquentation des lieux.

EPI

- Les masques de protection respiratoire
- Les lunettes de protection, ou visière
- Les gants en nitrile (usuels de travail – à usage unique)
- Des sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique
- Des sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères.

En cuisine

- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en limitant le nombre de plats au menu par exemple, ou en préparant un plateau type ...),
- Respecter la distance minimale entre personnes (au moins un mètre) : attribuez une tâche précise à chacun pour éviter les interactions,
- Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels propres à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...),
- Prévoir des poubelles à commande non manuelle en nombre suffisant,
- Organiser la prise de service cadencée des agents pour leur permettre de se changer individuellement dans le vestiaire, ou créer un vestiaire temporaire pour chaque agent.

Recommandations pour la salle

- Positionnement de distributeurs de solution hydro-alcoolique à l'entrée du restaurant,
- Affichage des mesures-barrières,
- Approvisionnement en savon liquide dans les sanitaires proches du restaurant,
- Aération régulière des zones où déjeunent les usagers,
- Service : prévoir un marquage au sol de distanciation,
- Bannir le self-service si possible,
- Espacement des tables où déjeunent les personnels et élève, prévoir un marquage sur les tables,
- Augmentation de l'amplitude horaire d'accès au restaurant conduisant à baisser la densité de population,
- Fermeture des espaces où il existe peu de solution pour diminuer la densité de population (fontaines à boissons, espaces cafés, buffet de desserts...),
- Limitation de l'offre : plat unique...

3) Accueil

EPI

A adapter en fonction du poste de travail (local vitré ou ouvert) :

- Les masques de protection respiratoire
 - Les lunettes de protection ou visière
 - Les gants en nitrile (usuels de travail – à usage unique)
 - Des sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères
 - Des sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique.
-
- proscrire si possible la signature sur le registre d'entrée/sortie du personnel ; le cas échéant, l'agent d'accueil sera en charge de vérifier l'identité des visiteurs et de mettre à jour le registre,
 - mettre en place à l'accueil une barrière rigide de type plexiglas ou film plastique transparent 1 m x 1 m,
 - accueillir les usagers un par un, matérialiser par tout moyen une distance de 1 m à 1 m 50,
 - nettoyer fréquemment les points de contacts : poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs... toutes surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains,
 - prévoir une zone de dépose des clés/cartes et documents,
 - régler un maximum d'opération par téléphone ou par e-mail,
 - assurer un nettoyage/désinfection des matériels déposés (clés/badges) par les usagers et de la zone de dépose,
 - suspendre le service de garde d'objet, document, etc.,

- si possible laisser les portes ouvertes tout en veillant à réguler les flux,
- mettre en permanence à disposition à proximité de l'accueil, des consommables, gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle,
- disposer d'outils de travail individuels si possible : téléphone, tablette, stylo, casque et micro audio,
- nettoyer le poste de travail au moins au début et à la fin de la prise de poste,
- en cas de réception de marchandise ou de colis, déposer le produit sur une surface de manière à ce que les personnes puissent les récupérer, plutôt que de donner le produit « de la main à la main »,
- faire déposer les marchandises à l'extérieur et réaliser le décartonnage à l'extérieur si possible pour éviter la mise en suspension des particules et poussières et le transfert dans les différents locaux,
- attendre si possible quelques heures avant de les manipuler,
- à la sortie du local d'accueil, se laver impérativement les mains.

4) Entretien des installations électriques et techniques

EPI

- Les masques de protection respiratoire,
- Les lunettes de protection, ou visière,
- Les gants en nitrile (usuels de travail – à usage unique),
- Des sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique,
- Des sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères.

Les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre systématiquement :

- Assurer un strict minimum de personnes œuvrant dans un même espace de travail (nb : distance de 1m entre les personnes, planification – retrait des revues partagées),
- Reporter les interventions non urgentes,
- Identifier les interventions qui peuvent être faites seul,
- Se munir de gel hydro alcoolique, d'essuie-main à usage unique, de matériel de nettoyage et de lingettes, d'un contenant hermétique identifié pour conserver tous les déchets,
- Attribuer les outillages de façon individuelle, sauf en cas de port systématique de gants de travail. Limiter le prêt de matériel entre agent, à défaut désinfecter le matériel partagé,
- Aérer régulièrement les locaux par ouverture des fenêtres, si possible, même en dehors du contexte infectieux, et au moins deux fois par jour,

- Atelier : procéder à un nettoyage régulier au moyen de désinfectants, toutes les deux heures, des surfaces de contact les plus usuelles (poignées de portes, tables, comptoirs, claviers, téléphones...), et, au moins quotidiennement pour les sols ; privilégier si possible les poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.

En cas d'intervention technique :

- Ne pas porter les mains ou tout objet à la bouche, au nez ou aux yeux,
- Se laver les mains avec du savon (nettoyer les robinets avec une lingette au préalable) ou à défaut avec un gel hydro alcoolique, ainsi qu'à chaque changement de tâche et avant de boire, manger ou fumer ; les sécher avec un papier essuie-mains à usage unique,
- Organiser un retour d'expérience des difficultés, dysfonctionnements et situations imprévues rencontrées dans la journée de façon à adapter les consignes. Les solutions trouvées devront être remontées au Service Prévention et feront l'objet d'une diffusion.

En cas d'intervention dans des espaces confinés ou exigus exposant à des contacts potentiellement contaminants (eaux usées du réseau sanitaire, cuvettes des toilettes, tuyauteries, etc.) :

- Nettoyer/désinfecter préalablement la zone d'intervention
- Utiliser une combinaison à usage unique (par-dessus les vêtements de travail)
- Se munir de masque, lunette ou visière de protection

Si l'intervention ne peut pas être réalisée seul et si l'intervention ne peut être différée :

- Faciliter l'accès à la zone de travail en laissant si possible les portes ouvertes, la lumière allumée...afin d'éviter les contacts sur des surfaces contaminées,
- Respecter strictement les gestes barrières (distance d'1 m. au moins entre toute personne et l'intervenant tout au long de l'intervention...),
- Se munir d'un masque et lunette ou visière de protection.

5) Espaces verts

EPI

- Les masques de protection respiratoire,
 - Les lunettes de protection, ou visière,
 - Les gants en nitrile (usuels de travail – à usage unique),
 - Des sacs poubelle, pour jeter les éléments à usage unique,
 - Des sacs hydrosolubles pour mettre les vêtements de travail au lavage et limiter le contact avec le linge potentiellement souillé/pour les lingères.
- Privilégiez les outils individuels
L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail,
 - Interdire le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables,

- Matérialisez le chantier (rubalise, affichage...) le temps de l'intervention,
- Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)

- Le port des gants de travail pour éviter les coupures, les souillures, etc. est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains,
- Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, vêtement, masque, etc.



ATTENTION les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

IV Sécurité et entretien dans les véhicules et les engins

Les dispositions suivantes doivent être mises en œuvre méthodiquement :

Usage de véhicules, machines, engins de chantier :

- Privilégier l'utilisation individuelle des véhicules, sinon et si le véhicule le permet, installation en diagonale par rapport au conducteur (siège arrière droit) pour respecter la règle d'1 mètre minimum et port du masque obligatoire,
- Veiller au nettoyage des points de contacts : volant, commandes, poignées, levier de vitesse...),
- Mettre en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils et en cas de travail en binôme + Port du masque et lunette ou visière,
- Evitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés, et prévoir des rangements extérieurs à l'habitacle (poubelles pour gants jetables, boîte à outils...),
- Se laver les mains après chaque utilisation,
- Ventiler le véhicule,
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes et du gel ou solution hydro-alcoolique et assurer un suivi des personnes utilisatrices.

V Cas d'un personnel contaminé ou de suspicion de contamination

(Principaux symptômes : fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement)

1. Si l'agent a un doute sur son état de santé avant la prise de poste

- **L'agent est impérativement tenu de rester chez lui et de consulter un médecin pour obtenir un avis médical**
- **Si le test ou le diagnostic au Covid-19 est positif: il applique le protocole de quatorzaine requis et en informe obligatoirement et sans délai le service santé de la Région. En cas de contamination du conjoint, l'agent en informe le service santé.**

Accueil RH : 05 57 57 55 55
service.santebordeaux@nouvelle-aquitaine.fr
service.santelimoges@nouvelle-aquitaine.fr
service.santepoitiers@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les raisons de secret médical, seul le service santé sera dépositaire de ces informations jugées indispensables pour la mise en œuvre des mesures de prévention afférentes, tant pour l'agent lui-même que pour ses collègues. Le service santé préviendra le supérieur hiérarchique de ces mesures.

La collectivité sera en mesure, avec les autorités académiques, de suivre la situation et de prendre les mesures nécessaires.

2. Si l'agent présente des symptômes sur son lieu de travail

Faire regagner à la personne son domicile avec un masque et lui demander d'appeler son médecin traitant.

Afin d'éviter toute contamination avec d'autres personnes extérieures et si l'agent est en mesure de regagner son domicile, l'encadrement pourra, en concertation avec l'agent, l'autoriser à rentrer avec son véhicule personnel. A défaut, il pourra être envisagé de solliciter l'un de ses proches, qui pourrait venir le chercher avec son propre véhicule ou l'accompagner, lors du trajet de retour à domicile. Enfin, le cas échéant, faire appel à un taxi.

Dans l'attente, l'encadrement isole l'agent des autres employés et veille à ce qu'il conserve son masque. Toute personne qui porte secours portera gants et masque.

3. En cas de malaise ou symptômes graves sur le lieu de travail

➤ **APPELER le 15**

Dans les deux cas :

- Informer les autres agents d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes,
- Désinfecter les locaux ainsi que tous les lieux de passage fréquentés par la personne malade, ainsi que les équipements utilisés par elle, en appliquant méthodologiquement les dispositions de ce protocole.

4. Mesures liées au secourisme

Ces mesures de prévention consistent à limiter, si possible, les contacts entre la victime et le secouriste. Des équipements de protection seront mis à disposition des secouristes (gants à usage unique et masques de protection).

Ainsi, face à une victime :

- le Sauveteur secouriste du travail (SST) portera un masque et des gants,
- si la victime consciente présente un malaise avec sensation de fièvre ou/et des signes respiratoires (toux...), le SST lui demandera de s'équiper d'un masque,
- les gestes de secours sont inchangés et notamment le contrôle de la ventilation chez une victime inconsciente ; ils ne devront pas être retardés par la mise en place des gants et du masque,
- dans tous les cas, le SST et les témoins devront veiller à bien se laver les mains après l'intervention.

Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

Sources : INRS, ARS, OMS, FED, Ministère de la santé, Ministère du travail

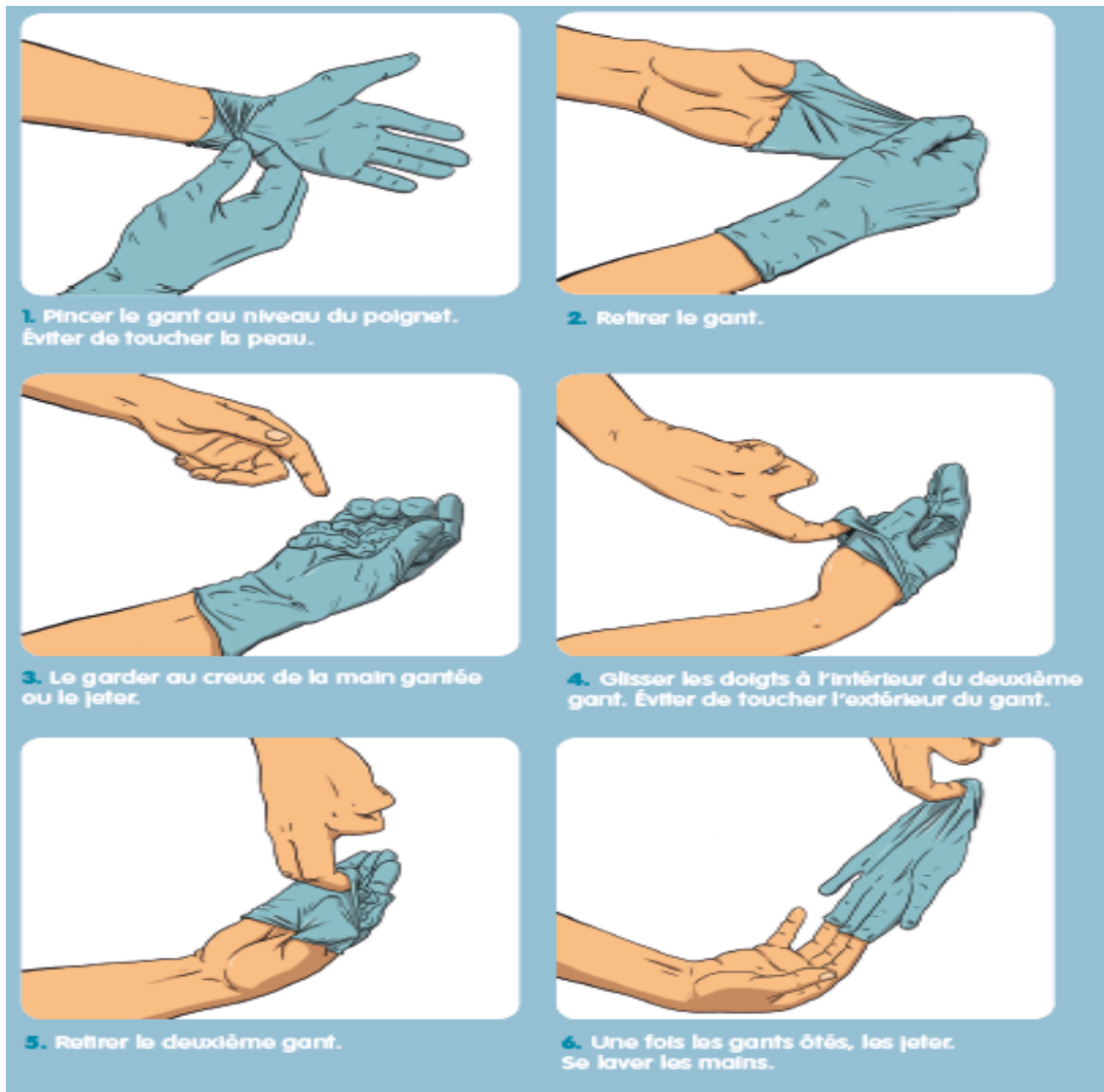
Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique




- 1 Déposer le produit dans le creux de la main
- 2 Frotter largement paume contre paume
- 3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main
- 4 Frotter entre les doigts
- 5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main
- 6 Sans oublier les pouces
- 7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main
- 8 Terminer par les poignets
- 9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer. 20 à 30 sec.

Retirer ses GANTS en toute sécurité



Ne pas oublier

- Utiliser des gants à usage unique.
- Enfiler les gants sur des mains propres et sèches.
- Éviter les bijoux et les ongles longs.
- Vérifier le bon état des gants avant de les enfiler.
- Retirer les gants s'ils sont abîmés. Les jeter puis se laver les mains.

APRÈS USAGE, RETIRER LE MASQUE PAR LES ÉLASTIQUES



1 Repérer le haut (barrette nasale).



2 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.



5 Tester l'étanchéité: couvrir le masque avec une feuille en plastique et inspirer; le masque doit se plaquer sur le visage.



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques.